



Concours et recrutement

VR/DEXCO

n°3211-2023/324

Affaire suivie par :

CALY Lionelle

Tél : (+687) 26 61 76

Mél : dexco@ac-noumea.nc

Nouméa, le 27 septembre 2023

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 – 98848 Nouméa Cedex

**AVIS DE CONCOURS STATUTAIRES NATIONAUX
SESSION 2024**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Personnels enseignants publics :

- Concours externe et interne de l'agrégation
- Concours externe spécial de l'agrégation
- Concours externe et interne du CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP
- Capes interne à affectation locale en Guyane
- Capes externe et interne à affectation locale à Mayotte
- Concours 3^{ème} CAPES, CAPET, CAPLP

Maîtres des établissements privés sous contrat :

- Concours CAFEP-CAPES (concours externe)
- Concours CAER-CAPES (concours interne)
- Concours 3^{ème} CAFEP-CAPES

Conseillers principaux d'éducation :

- Concours externe et interne de recrutement de conseillers principaux d'éducation

Psychologues de l'éducation nationale (PsyEn) :

- Concours externe et interne de psychologue de l'éducation nationale

NB : les candidats lauréats de ces recrutements nationaux n'ont aucune garantie d'être affectés en Nouvelle-Calédonie.

1. Période d'inscription :

Le registre des inscriptions sera ouvert du :

mardi 03 octobre 2023 à partir de 12 heures, au jeudi 09 novembre 2023 à 12 heures (heures de Paris).

Les inscriptions ne sont plus possibles après la date et l'heure indiquées. Aucune modification ne pourra être apportée par la suite.

L'attention des candidats est portée sur la nécessité de s'inscrire par internet sur l'application Cyclades et de ne pas attendre les derniers jours pour effectuer cette opération. Ce mode d'inscription permet au candidat de maîtriser et de contrôler son inscription. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération.

2. Modalités et conditions d'inscription :

Les candidats s'inscrivent par internet sur l'application Cyclades et accèdent au service d'inscription aux adresses suivantes :

- pour les concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

- pour les concours de conseillers principaux d'éducation :

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719>

- pour les concours de psychologue de l'éducation nationale :

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264>

3. Lieu d'inscription :

Les candidats résidant en Nouvelle-Calédonie sont tenus de s'inscrire en Nouvelle-Calédonie et d'y subir les épreuves écrites d'admissibilité.

Changement de centre d'épreuves écrites d'admissibilité :

En raison d'un fait exceptionnel et/ou imprévisible, les candidats inscrits peuvent solliciter par écrit, auprès de la DEXCO du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, un transfert de centre d'épreuves dans une autre académie. Cette demande exceptionnelle doit être dûment motivée.

La secrétaire générale du vice-rectorat,
direction générale des enseignements
de la Nouvelle-Calédonie

Sandra PERIERS